



ASSOCIATION DES CHIMISTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

JANVIER 2013

101^{ème} Année

Chronique 819

Secrétariat ACIT

Le secrétariat de
l'ACIT et la trésorerie
sont assurés à la
Maison du Textile
37-39 rue de Neuilly
92110 Clichy
Tél : 01 47 56 60 27
Fax : 01 47 30 27 09

Mme Marie-Angèle
DURAND est à votre
disposition pour toute
information concernant
l'ACIT. Merci
d'envoyer désormais
tout le courrier à cette
adresse en précisant s'il
concerne :

Anne PERWUELZ
Présidente

Daniel HAZARD
Vice-Président

Georges ROOS
Secrétaire du CA

Alain KNECHT
Trésorier

*Une offre ou une
demande d'emploi*



VOEUX DE LA PRESIDENTE



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

En ce début d'année 2013, je tiens à remercier tous
ceux qui s'impliquent et se dévouent pour faire vivre
notre association, proposer des activités et imaginer
le futur.

Une nouvelle année commence, remplie de bonnes
résolutions et d'espérance. En cette cent-une-ième
année de l'ACIT, que lui souhaiter de mieux qu'une
cure de rajeunissement ! Il n'existe cependant pas de
potion magique... Et son avenir est donc dans
l'investissement de chacun d'entre nous.

Je vous souhaite à tous, une parfaite santé
pour vous et vos proches,

De la prospérité et de la passion dans vos
activités.

Et de l'amour autour de vous durant toute
l'année..

Passez une très Bonne Année 2013 !



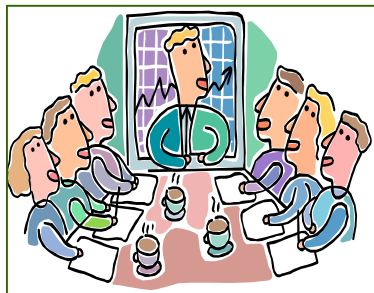
APPEL DE COTISATION 2013

**N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE COTISATION
POUR L'ANNEE 2013 (voir dernière page de la présente
chronique)**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 30 mai 2012 à Clichy



Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence d'Anne PERWUELZ, le mercredi 30 mai 2012, à 10 h 00 à la Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly – 92110 CLICHY

Présents : MMES BARBIEUX, DIEVAL, PERWUELZ, SFAR

MM. CHANOIS, GALLET, GRUMIAUX, KNECHT, MARTIN, ROOS

Egalement présente : MME DURAND (secrétariat ACIT)

Excusés : MM. GIBIER, HAZARD, HUET, MARTY, TREZAIN, VIALIER

La Présidente Anne PERWUELZ ouvre la séance à 10 h40 et propose d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

1 – Approbation du Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2012

Concernant le point 8 : Les finances ; *les points suivants sont modifiés*

- L'ACIT ne cotise pas à l'ADSOL et au COFREET.
- L'ACIT verse à l'ADSOL un forfait annuel de frais de secrétariat et de comptabilité : 10500 € HT pour le poste de secrétariat + 1500 € HT pour la comptabilité, soit un montant total de 12000 € HT, donc 14.352 € TTC (l'ADSOL reverse la TVA). Ce montant n'a pas subi d'augmentation depuis plusieurs années.

Précisions : outre la disponibilité de la salle de réunion il a aussi le bureau de Marie-Angèle qui est entièrement payé par l'ADSOL, et la possibilité d'utiliser le photocopieur, imprimante et machine à affranchir en ne payant que les copies ou le timbrage réel (matériel entièrement à charge du COFREET : location et entretien du matériel).

- Marie-Angèle ne travaille pas 3 demi-journées par semaine, mais 2 jours et demi par semaine, ce qui correspond à un mi-temps (partagé avec l'ADSOL).

Le Conseil d'administration prend acte des remarques formulées par Marie-Angèle DURAND.

2 – Présence au Conseil d'administration

Le Conseil s'interroge sur l'absence répétée de certains administrateurs.

Un courriel sera envoyé par la Présidente à tous les administrateurs pour connaître leurs intentions quant à leur participation au Conseil d'Administration (3 réunions par an).

3 – Cotisations : Point 2012

Après appel de cotisation fait le 6 janvier 2012, suivi de deux relances dont la dernière en mai 2012, auprès de 178 adhérents, le constat est le suivant :

- Cotisations rentrées 3900 € correspondant à 88 adhérents,

- reste 67 personnes qui n'ont pas payé 2012
- et 26 personnes qui n'ont pas payé 2011 et 2012.

4 – Assemblée Générale 2012

Objectif : Profiter de l'opportunité des journées inaugurales du CETI.

On pourrait organiser l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration au cours de la journée du 10 octobre 2012.

Les adhérents de l'ACIT auraient la possibilité d'assister aux conférences organisées par le CETI.

L'ACIT loue une salle pour organiser :

- le CA au cours de la matinée (vers 10 h30),
- l'Assemblée Générale, en fin d'après-midi (vers 17 h 00)

Voir les **conditions** d'invitation : c'est le CETI qui invite. On peut proposer l'accès à notre filière adhérents.

Promouvoir l'ACIT :

Pourquoi ne pas proposer une conférence ACIT qui viendrait s'insérer dans le programme déjà bien complet ?

L'ACIT pourrait également décerner son prix ACIT au cours de cette manifestation ?

Anne PERWUELZ doit prendre contact avec les responsables de l'inauguration du CETI

5 – Activités des Sections Régionales

- **NORD/BELGIQUE :** Jean-Paul GRUMIAUX

23 personnes se sont réunies le **30 mars** pour découvrir un élevage d'escargots puis participer à un repas traditionnel.

Après-midi visite du Musée de la rubanerie à COMINES Belgique.

Le **8 juin**, à Bruxelles, visite du site de WATERLOO, puis repas en commun dans notre cantine bruxelloise.

Après-midi le musée du Chocolat et le traditionnel détour par Grimbergen.

Pour la Saint-Maurice visite envisagée d'une usine de fabrication de couil à matelas et tissus d'ameublement (entreprise DESLEE).

- 
- **SUD-EST** : Alain CHANOIS - Toujours pas de reprise d'activité ; pas de solution pour le moment
 - **PARIS** : Michel-Alain MARTY absent. Pas d'information
 - **EST** : Francis MARTIN : Organisation d'un repas (date à définir) au cours duquel seront invités les adhérents et anciens adhérents de la région afin de décider de l'avenir de la Section.

6 – Questions diverses

Site INTERNET

Décision de résilier l'abonnement du site ACIT à l'étude :

- Faut-il garder le nom de domaine qui permet aux internautes qui tapent ACIT d'accéder au site ACIT ?
- Il semble important d'être bien référencé
- une proposition de réduction de l'abonnement est faite par le gestionnaire

Le Conseil décide le maintien du référencement du site compte tenu des nouvelles conditions financières proposées par le gestionnaire.

Dossier destinés à la Préfecture

Les comptes rendus ont été signés par les membres concernés du bureau en fin de réunion.

7 – Prochaine Réunion

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au mercredi 10 octobre 2012, à ROUBAIX. Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Anne PERWUELZ lève la séance à 12 h30.

VIE SOCIALE

Adhésions :

N° 7452 : THOMAS Mickaël - Fédération de la Maille et de la Lingerie - parrainé par Karine SFAR

N° 7453: DA COSTA VIOLANTE JESUS Ana Cristina - parrainée par Nathalie HENROT

Démissions :

BEAUPREZ Anny - Section Nord / Belgique

GADEYNE Bernard - Section Ouest

LIMARE régis - Section Paris

ROCHE Catherine - Section Sud-Est

SECTIONS REGIONALES

Section Nord : SAINT-MAURICE 2012 (Philippe LELEU)

Pour cette **Saint-Maurice 2012**, le groupe Nord-Belgique a proposé 2 **visites d'usines Textiles** en territoire belge (et même flamand !).

D'abord la Société **DELABIE** à **Ingoïgem**, petit tissage de velours d'ameublement Jacquard haut de gamme, puis la **filature Open-End du groupe UTEXBEL** à **Ruein**.

Vers 18h00, le Deauville Lounge (à proximité d'ex Sofinal) a accueilli le groupe pour une "choppe" avant qu'il ne rejoigne Tourcoing pour un dîner soigné à la Baratte (il fallait honorer dignement Saint Maurice !).

Société DELABIE : Très petite entreprise familiale (3^{ème} génération) spécialisée en tissus d'ameublement haut de gamme bouclé et velours (banquette de l'Orient-Express, carrosses de la royauté britannique, Opéra de Vienne) et tissés sur métiers à verges. Les clients sont surtout des éditeurs de tissus ayant une diffusion internationale (Europe et USA). Les tissus étant des exclusivités, la société ne crée pas de collection en propre et son activité est assez linéaire dans l'année.



Les métiers à tisser sont impressionnants, équipés souvent de 2 mécaniques Jacquard pour commander toutes les fonctions des différents chaînes, de la trame, des verges etc.

Par rapport à des métiers classiques habituels, le métier peut insérer transversalement soit du fil de trame, soit des verges lisses en acier (de diamètres variable, selon la hauteur de bouclé souhaitée), soit des verges équipées en bout d'une lame de rasoir (voir photos d'illustrations ci-dessous).

Les dessins sont mis au point avec les créateurs les plus renommés. Le circuit de fabrication est court, préparation de l'ensemble pour la chaîne de fonds sur ourdissoir sectionnel, division des bobines teintes sur bobinoir mètreur et chargement manuel du cantre alimentant **directement** le métier pour les fils de bouclés et de poils. Un de nos visiteurs ne trouvait "pas moderne" le fait d'avoir des bobines sur cantre pour alimenter les métiers au lieu d'ensouples. Il ne s'agit pas en fait d'un problème de modernité mais de contrainte d'embuvage. On ne peut ourdir sur une même ensouple que des fils de chaîne dont la consommation pendant le tissage (l'embuvage) est très proche, faute de quoi, après 15 cm de tissu réalisé, les fils les moins consommés baveraient déjà devant les métiers.



Cantre et ensouple

pendant le tissage (l'embuvage) est très proche, faute de quoi, après 15 cm de tissu réalisé, les fils les moins consommés baveraient déjà devant les métiers.

Ceux-ci sont lents (100 cps/mn) parce que travaillant des tissus lourds et aussi qu'à plus grande vitesse, les verges s'échaufferaient lors du glissement de sortie.

La finition (rasage, brossage) est sous-traitée en Belgique. Les commandes sont de faible volume (100 m à la chaîne mais d'un tissu cher (30 Euros le mètre en moyenne) dont les matières sont essentiellement du coton et de la viscose (association d'effets mats et brillants).



Cartons Jacquard et harnais



Verges lisses

Verges de coupe

Les verges insérées sont maintenues dans le tissu pendant une vingtaine de duites et sont retirées (une à une latéralement) lorsque le tissu est déjà solidement constitué.

Lorsque des verges coupantes ont été insérées, leur extraction coupe, en même temps, les ponts de fils de chaîne et crée en même temps le velours pour les fils "pris" lors de l'insertion. Cette coupe est néanmoins un peu irrégulière, d'où la nécessité d'un rasage en finition d'apprêts pour obtenir un aspect net.

SECTIONS REGIONALES - suite

Filature Open-end :

Reconstruite en 1942 cette filature (d'abord classique (à anneaux) pour des fils d'ameublement en viscose et poly-viscose) s'est convertie à l'open-end dans les années 80 avec des continus à filer Ingolstad (constructeur racheté par le Suisse Rieter ensuite).

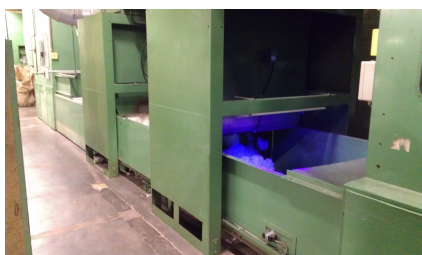
Il s'agit d'une unité travaillant pour 2/3 du coton pour l'ameublement et la décoration et pour 1/3 des mélanges coton synthétique :

- avec polyester, pour le vêtement de travail et le couil matelas (en partie teint fil ensuite)
- avec viscose ou acrylique pour la bonneterie.

C'est une grosse unité, 25 tonnes par jour, 8.000 t/an employant 150 personnes sur 5 équipes (7/7 j) pour des filés allant de Nm 5 à Nm50, vendus essentiellement sur le marché belge.

Ces dernières années ont surtout vu le développement de fils non-feu à base de modacryliques et de PES spéciaux. La filature open-end est moins concurrencée par les importations que la filature classique car la valeur ajoutée étant moindre, les coûts de transports deviennent prohibitifs.

Nous avons d'abord traversé les magasins de fibres avant d'arriver à la salle de préparations. Chaque fibre comprend une ligne de préparation en propre. Pour les fils mélangés, le mélange ne commencera qu'après le cardage lors du passage sur bancs d'étirage.

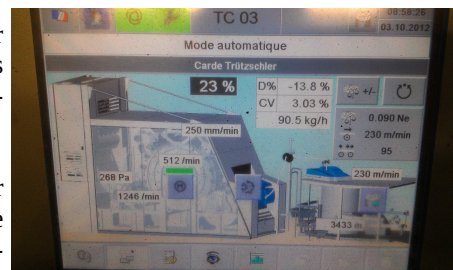


Pour chaque chargeuse, des roues dentées prélèvent des couches horizontales dans 24 balles de fibres brutes. Ces balles ont été très compressées avant transport pour limiter leur volume depuis les zones de production. Pour le coton, les 24 balles ne sont pas de provenance identique. Un peu comme dans une bouteille de Bordeaux, différents cépages sont assemblés, ici, on assemble des lots de coton différents, dans des proportions très précises afin d'atteindre un mélange de caractéristique à peu près constante très durablement, tant au niveau du prix moyen, que des répartitions de longueurs de fibres, de propreté, de lustres, etc.

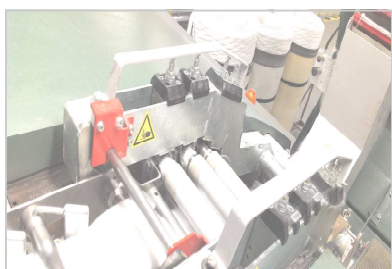
Les chargeuses alimentent "pneumatiquement" les **ouvreuses**, lesquelles vont démêler les fibres, les désenchevêtrer et commencer à éliminer les matières étrangères (coques et capsules). La matière (alors sous forme de flocons) est encore transportée pneumatiquement dans de gros tuyaux jusqu'aux cardes.



Celles-ci vont paralléliser les fibres, finir par nettoyer les impuretés et pour la première fois on verra en sortie de carte du ruban (environ 20 g/m). Ces rubans semblent bien réguliers alors qu'en fait ils ne le sont pas, par endroits plus gros, par endroits plus fins.



A ce stade, on va utiliser les lois statiques et dire que si l'on regroupe plusieurs rubans irréguliers côte à côte, les grosseurs passagères des uns seront compensées par les minceurs passagères des autres. C'est l'opération qu'on réalise sur les bancs d'étirage, où 8 rubans un peu irréguliers rassemblés en une nappe, elle-même réétirée dans un rapport de 1 à 8, va donner un ruban suffisamment régulier.



Lorsque le fil à fabriquer est un mélange (polyester coton 50/50 par exemple), le banc d'étirage sera alimenté de 4 rubans de PES et de 4 rubans de coton. Pour obtenir un mélange suffisamment intime entre les 2 fibres, on appliquera alors un 2^{ème} passage de banc d'étirage.

Pour un non-initié, cette étape est peu parlante car le ruban sortant d'étirage ressemble parfaitement à ce qui en sort (à la régularité près que seules des mesures précises peuvent mettre en évidence).

Suite





On arrive enfin à l'étape filature elle-même et à la particularité de la filature "open-end" par rapport à la filature classique (encore dite "à anneaux").

Un principe à retenir est que la "torsion" coûte cher. En effet, un fil même gros (Nm 10/1) comporte couramment 500 tours de torsion par mètre. Pour qu'une broche de filature produise du fil à seulement 40 m/mn, (un homme marche entre 60 ou 100m/mn) il faut que la pièce mécanique fournissant la torsion tourne à 20.000 trs/mn ! C'est donc la torsion qui limite la productivité des machines de filature (la vitesse de délivrance du fil).



Du ruban au fil, turbine fermée

Turbine ouverte

Dans les années 1970, l'utilisation d'une turbine (au lieu d'une broche à anneaux et curseurs) a permis de donner 60.000 trs/mn de torsion. Les machines vues chez UTEXBEL tournent à 120.000 trs/mn. Dans ces broches, les fibres sont individualisées un très court moment, d'où l'appellation "open-end", traduite en français par filature "à bouts libérés" terme très peu utilisé dans le métier. Le ruban entrant, pénètre d'abord dans un "briseur" (qui ne brise rien !). Celui-ci étire le ruban et les fibres arrivent par la périphérie de la turbine, s'emmêlent les unes dans les autres (en fagot selon l'expression consacrée) attirées par le fil déjà en cours de formation pour ressortir par l'axe de la turbine à 4m/s. Une fibre ne reste donc dans la turbine qu'à peine 4 centièmes de secondes.

Autre avantage de cette filature open-end comparée à la filature classique, le fil peut directement être enroulé en grosses bobines de 3 kg, là où la filature classique ne produit que des corps de 100 g., qu'il faut ensuite rembobiner les uns après les autres pour atteindre un poids de bobine "industriel".

A ces avantages, on peut aussi ajouter que la filature OE se contente de fibres moins longues, moins nobles, donc moins chères que la filature classique. On peut alors se demander pourquoi la filature classique n'a pas complètement disparu !!! Il faut donc aussi parler des limites de l'OE pour trouver l'explication...

La filature OE ne peut pas produire des fils très fins (ici, le plus fin est le Nm 1/50). La façon dont les fibres sont entremêlées dans le fil confère à celui-ci un toucher plutôt dur, rêche. De ce fait, les 2 types de filatures sont considérées aujourd'hui plutôt complémentaires que concurrents.

Une fois fabriqué, le fil est encore vaporisé (pour stabiliser la torsion qui vient d'être appliquée aux fibres et éviter ainsi trop de vrillages lors de l'utilisation) puis le fil est emballé. La vocation de cette usine est d'alimenter principalement le marché belge et européen en fils standard sur stock. Elle travaille donc par campagnes de 30 à 50 tonnes pour réalimenter le stock par genre de matière-mélanges-torsion et grosseurs de fils.



Conclusion de l'après-midi : Des visiteurs très intéressés par chacune des visites, pourtant très différentes et hors du champ habituel des teinturiers, imprimeurs et autres fabricants de colorants ou machines et un regret désormais constant, l'absence totale des étudiants textiles, malgré 2 écoles de renom à proximité.

Faudra-t'il changer "l'objet de l'ACIT" et le remplacer désormais dans les statuts par la simple notion de "**Tourisme industriel**" ? Ces visites avaient été spécialement organisées à leur attention.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2012 - Roubaix le 11 octobre 2012

RAPPORT MORAL - Anne PERWUELZ - Présidente

Chers adhérentes et adhérents,

Au nom de l'Association, je vous remercie de votre présence et je porte à votre connaissance le rapport moral pour l'exercice 2011.

Nous avons tous considéré cette année comme une année charnière : changement de siècle, de Président, congrès du centenaire enthousiaste, ... au bilan, certains d'entre nous sont un peu déçus : baisse des effectifs, arrêt de la section Troyenne et pas d'action très visible en 2012.

C'est une année de réflexion qui s'est opérée autour des points suivants :

- Cette année les **3 conseils d'administration** ont eu lieu : le 25 janvier et le 30 mai à Clichy et le 11 octobre à Roubaix.
- De plus, les membres du Conseil d'Administration et quelques adhérents ont aussi « planché » pendant une journée complète le 30 mai pour analyser la situation de notre association et proposer des pistes pour l'avenir. La priorité est -bien sûr- de réfléchir à l'augmentation des adhérents. Mais ceci ne peut pas être un objectif en soi : la question de fond est donc : quel est le rôle de l'ACIT aujourd'hui ? Ceci est essentiel pour orienter ses activités.
- Nous avons pu définir **3 points clés** : l'ouverture aux étudiants et aux jeunes, les relations avec l'international, les conférences et diverses occasions d'échanges
- Nous avons aussi mis en place un **nouveau site internet**. Ce site reprend les informations générales de l'ancien, mais il permet de créer une animation plus importante pour les adhérents de l'association. En plus d'un compte-rendu complet sur les conférences du congrès 2011, nous proposons des échanges autour d'une revue de presse (voir chronique 818), un accès direct aux chroniques et des informations sur la vie des régions (retrouvez les activités de la section Nord directement). Ainsi, nous allons lancer une prochaine page web pour fédérer les jeunes, qu'ils soient étudiants, chercheurs ou doctorants, ou encore en début activité professionnelle.
- De très bonnes relations ont été nouées lors du congrès de 2011 avec **Alexandro Gigli, Vice-Président de l'IFATCC**. Nous poursuivrons ces relations avec le Congrès International de 2013, en mai à Budapest.
- Concernant les finances, nous proposons de voter à l'avance **le budget 2013**. L'année prochaine, nous souhaitons baisser les charges administratives. Aujourd'hui ces charges sont très importantes en regard de la taille de notre association et conduit chaque année à des déficits importants.
- Les forces de notre association sont aussi **l'amitié, l'entraide et la convivialité**. Elles se manifestent particulièrement dans le dynamisme de l'ACIT Nord/Belgique, qui a organisé cette année encore plusieurs manifestations.

Au bilan, un « chantier » a été amorcé cette année pour redynamiser notre association et envisager l'avenir avec le concours de chacun.

RAPPORT FINANCIER

RESULTAT 2011

Les documents remis en séance font apparaître un déficit d'exploitation de 8.874,27 € contre 7.420,72 € à fin 2010, alors même que le budget prévoyait un résultat négatif de 8.839 €.

Nous avons un total des produits 2011 en baisse par rapport à celui de 2010 (9.716,70 € contre 10.991,14 € en 2010) dû à une forte baisse des cotisations de 1.300 € légèrement compensée par un reversement sur congrès de 2.000 €.

Les charges 2011 sont stables par rapport à 2011 malgré une prise en charge depuis cette année des frais de téléphone suite au départ de la FET.

Les comptes 2011 ont été validés par deux vérificateurs après contrôle du Trésorier et de la Présidente.

BUDGET 2012

A ce jour, l'ACIT a enregistré 99 cotisations 2012 pour un montant de 4.800 € et 38 Adhérents n'ont pas encore réglé leur cotisation, soit environ 2.000 €.

En 2011, l'ACIT comptait **150** adhérents, **171** adhérents en 2010, et **205** en 2009.

Nous avons donc budgété un montant de 6.000 € pour les cotisations afin d'être le plus proche possible de la réalité, tout en souhaitant que beaucoup de nos Adhérents s'acquittent de leur cotisation 2012.

Les charges restent stables.

Nous estimons un résultat déficitaire de 9.738 €.

BUDGET 2013 : PROPOSITION

Afin d'avoir une vue plus lisible de la situation de l'ACIT pour 2013, nous avons ajouté une colonne au tableau « compte de résultat ».

Comme vous pouvez le constater, nous envisageons de diviser par deux le montant des frais de secrétariat qui passerait de 10.500 € HT en 2012 à 5.250 € HT en 2013.

Les frais de comptabilité resteraient à 1.500 € HT.

Ce qui ferait un montant total de 6.750 € HT soit 8.073 € TTC à la place des 14.352 € TTC payés en 2012.

Nous rappelons aux Membres présents, que cette facturation est faite par l'ADSOL qui emploie directement Madame DURAND Marie-Angèle. C'est donc l'ADSOL qui supportera cette diminution de produits.

Le résultat à fin 2013 serait déficitaire d'environ 4.100 €.

MOTIONS PRESENTÉES

N°1 - L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour la gestion morale de l'Association durant l'année 2011.

La motion est adoptée à l'unanimité

N°2 - L'Assemblée Générale donne quitus au trésorier pour la gestion financière de l'Association durant l'année 2011.

La motion est adoptée à l'unanimité

N°3 - L'Assemblée Générale maintient les montants de cotisation pour l'année 2012 comme suit :

Cotisation de base = 60 € ; Retraités et < 30 ans = 30 € ; Cotisation Entreprises = 180 €

La motion est adoptée à l'unanimité

N°4 - L'Assemblée Générale accepte la proposition de budget 2013 tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration du 11 octobre 2012.

La motion est adoptée à l'unanimité



Daniel HAZARD -
Prix Ernest SACK 2012

RECOMPENSES

Comme chaque année, l'ACIT a attribué les prix suivants :

Prix SACK : La Médaille est attribuée à Daniel HAZARD pour son implication personnelle et financière à l'ACIT durant les 3 années de sa Présidence.

Prix Avenir : Le Prix Avenir a été attribué à Olivier GOY - ITECH pour son travail sur "**L'élaboration d'un procédé de filage Biopolymères**". (voir annexe 1 de la chronique).

INFORMATIONS DIVERSES

Agathe PACARD - Secrétaire Générale - COFREET



Usage de solvants pour le nettoyage à sec

L'arrêté du 5 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 31 août 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2345 relative à l'utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements **est paru au Journal Officiel du 9 décembre 2012.**

Toutes les machines au perchloroéthylène de plus de 15 ans seront remplacées dès 2014 par des machines fonctionnant avec une technologie alternative. Les machines au perchloroéthylène de moins de 15 ans, qui présentent des risques potentiels quasi-nuls pour les employés et les riverains, seront progressivement retirées les années suivantes.

Ces restrictions s'appliquent aux pressings situés dans les centres villes, les galeries marchandes ou bien à côté de bureaux ou d'habitations.

Quelles conséquences pour l'étiquetage des articles textiles ?

Aujourd'hui, il est important que les fabricants de Textile Habillement continuent à valider l'efficacité du nettoyage  à sec (au perchloroéthylène et aux hydrocarbures) et du nettoyage à l'eau  sur leurs articles, et à le mentionner sur l'étiquette d'entretien.

En effet, le nettoyage à l'eau est un procédé complémentaire au nettoyage à sec, et certaines fibres n'acceptent pas de traitements à l'eau ou un séchage mécanisé (le séchage à l'air libre est nécessaire, les finitions sont plus longues et coûteuses).

L'interdiction du nettoyage à l'eau  doit spécifiquement être mentionnée sur l'étiquette, car ce processus d'entretien, en expansion en France depuis 5 ans, est différent du nettoyage à sec.

Trop peu d'articles mentionnent la possibilité ou l'interdiction de ce nettoyage professionnel alternatif, au risque de devoir faire face à des litiges.

Contact : Agathe PACARD – COFREET – tél : 01 47 56 31 71 - mail : a.pacard@cofreet.com



MON ÉTIQUETTE ET MOI

Un nouvel outil est proposé aux Adhérents et aux Partenaires du COFREET : le widget !

Installez notre widget et visualisez-le sur votre site !

Ce cartouche vous permet de déchiffrer une étiquette d'entretien, en quelques clics.

Facilement téléchargeable depuis www.cofreet.com, vous pouvez copier cette application et la mettre en ligne sur votre site internet : les mises à jour de symboles et de définitions des traitements d'entretien se feront automatiquement.

Ainsi, vos internautes et clients connaîtront facilement et précisément les recommandations d'entretien que vous indiquez sur l'étiquette des articles que vous commercialisez.

Ces définitions sont accompagnées de «trucs et astuces», actualisés régulièrement.

Contact : Agathe PACARD – **tél :** 01 47 56 31 71 - **mail :** a.pacard@cofreet.com

TABLEAU DES FIBRES

Le GINETEX (Groupement international d'étiquetage d'entretien des textiles) a actualisé l'un de ses documents techniques : **le tableau des fibres**.

Cet outil regroupe, par famille, les grandes catégories de fibres textiles, détaille leur formule chimique et leur identification, et surtout, désigne le traitement d'entretien maximum qui peut être supporté par la fibre ;

Les dénominations textiles (telles que mentionnées dans l'Annexe 1 du Règlement européen) et leurs abréviations sont reprises.

Ce tableau existe en français, anglais, allemand et flamand.

Il est disponible en français auprès du COFREET – **tél :** 01 47 56 31 80 - **mail :** info@cofreet.com

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Xavier GUEANT - Responsable Juridique

La Fédération - Expertise Textile - mail : xgueant@la-federation.com

Diméthyle Fumarate

Le Diméthyle Fumarate (DMF) est un agent fongicide, utilisé sous forme de sachets et ajouté dans les emballages des articles importés de pays à climat particulièrement humide. Depuis le 1^{er} mai 2009 et une Décision 2009/51 de la Commission Européenne, son utilisation faisait l'objet d'une interdiction temporaire. D'importants dommages corporels avaient en effet été constatés sur des consommateurs étant entrés en contact plus ou moins direct avec cette substance.

Depuis le 4 juin dernier et l'entrée en vigueur du Règlement 412/2012 du 15 mai 2012, le Diméthyle Fumarate a été intégré à l'annexe XVII du Règlement REACH. Désormais, il ne peut plus être "utilisé dans les articles ou leurs parties en concentration supérieure à 0,1 mg/kg. Les articles ou leurs parties contenant du DMF en concentration supérieure à 0,1 mg/kg ne peuvent être mis sur le marché".

Plomb

Comme annoncé, le plomb et ses composés ont fait l'objet d'une nouvelle restriction : le **règlement n° 836/2012 du 18 septembre 2012** qui vient de modifier l'annexe XVII du règlement REACH en y créant une nouvelle entrée n°63.

La restriction concerne les articles de bijouterie ayant une concentration en plomb égale ou supérieure à 0,05 % en poids dans chacune de leurs parties. Sont notamment visés "les bracelets, les colliers, les bagues, les bijoux de piercing, les montres-bracelets, ou encore les broches et les boutons de manchette".

Toutefois, la notion d'articles de bijouterie étant définie de façon très large dans le texte, nous vous conseillons d'appliquer cette restriction à tous les accessoires ou parties métalliques de vos articles textiles.

Cette restriction s'appliquera aux articles mis pour la première fois sur le marché après le 9 octobre 2013.

Substances candidates à autorisation

Le 18 juin dernier, 13 nouvelles substances ont été intégrées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) dans la liste des substances candidates à autorisation.

A partir de cette date, toute entreprise a l'obligation de savoir si les articles qu'elle vend et/ou distribue comportent l'une des substances de cette liste, à une concentration supérieure à 0,1% masse/masse.

Elle devra alors fournir l'information au destinataire de l'article ou au consommateur qui le demande. L'entreprise devra également se préparer à une éventuelle notification.

Parmi ces 13 substances, 8 peuvent avoir une application textile :

- Le **Formamide** : il peut être présent dans les parties plastiques et concerne plus spécifiquement les accessoires.
- Le **Doboron Trioxide** : utilisé essentiellement comme retardateur de flamme.
- La **Cétone de Michler** (4,4'-bis (dymethylamino) benzophenone), et la base de Michler (N, N, N', N' - tetramethyl-4,4', methylenedianiline) : on retrouve des traces de ces deux substances dans certains colorants.

4 colorants pouvant contenir de la Cétone ou de la Base de Michler :

- le **Basic violet 3** ((4-(4,4'-bis (dimethylamino) benzhydrylidene) cyclohexa-2,5 - dien - 1- ylidene)dymethylammonium chloride) ;
- Le **Basic Blue 26** ((4-((4-anilino-1- naphthyl I) (dymethylamino)phenyl) methylene)cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene) di-methylammonium chloride) ;
- Le **Solvent Blue 4** (a,a-Bis(4 - (dimethylamino) phenyl) -4 (phenylamino) naphthalene - 1 - methanol) ;
- Le **Solvent Violet 8** (4,4'-bis (dimethylamino) - 4'' - (methylamino)trityl alcohol).

Pour ces 4 colorants, l'obligation de transmission d'informations et de notification relative à la présence des substances, de la liste candidate, se calcule ainsi :

- le colorant est présent à plus de 0,1% en poids dans l'article ;
- la concentration en Cétone ou Base de Michler dans le colorant lui-même est de plus de 0,1% en poids ;
- la concentration en Cétone ou Base de Michler dans l'article est de plus de 0,0001% en poids.

Ces 3 conditions sont cumulatives.

Pour les deux premiers colorants, à savoir les colorants Basic, on trouve de nombreuses applications textiles, essentiellement pour les fibres acryliques. Seule une petite minorité des ces colorants présents sur le marché, contiennent des traces de Cétone ou de Base de Michler.

On compte désormais 84 substances candidates à autorisation : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-liste-table>

Composés du Phénylmercure

Un règlement n°848/2012 du 19 septembre 2012 introduit une restriction concernant cinq composés du Phénylmercure : l'acétate de phénylmercure, le propionate de phénylmercure, le 2-éthylhexanoate de phénylmercure, l'octanoate de phénylmercure et le néodév=canoate de phénylmercure.

Ces composés "sont connus pour servir notamment de catalyseurs dans des systèmes de polyuréthane utilisés pour des revêtements, des adhésifs, des mastics d'étanchéité et des applications élastomères", précise la Commission Européenne.

Ces composés ne pourront plus être fabriqués, mis sur le marché ou utilisés en tant que substances ou dans des mélanges après le 10 octobre 2012 si la concentration de mercure dans les mélanges est égale ou supérieure à 0,01%.

Les articles contenant une ou plusieurs de ces substances ne pourront plus non plus être mis sur le marché après cette date si la concentration de mercure est égale ou supérieure à cette même proportion.



Composition des Bureaux des différentes Sections Régionales

1* Section Nord/Belgique :

Président : Jean-Paul GRUMIAUX

Trésorier : Bernard EECKHOUT

Secrétaire : Nicole BARBIEUX

91 rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Mail : nicolebarbieux@free.fr

3* Section Alsace / Est :

Président : Francis MARTIN

Vice Président : Jean-Pierre HUS

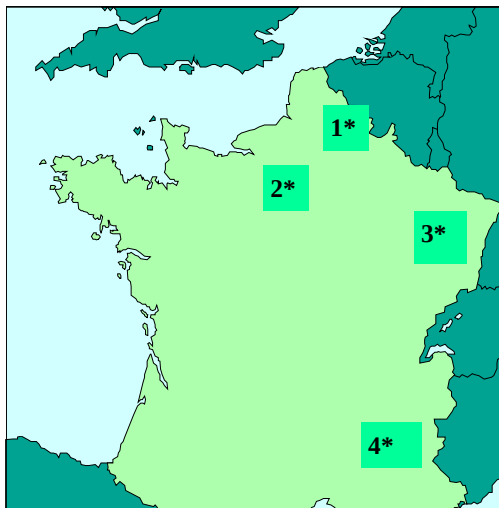
Trésorier : Pierre VIALIER

Secrétariat : Michel HUET

IFTH – Dr EST – 25 rue Alfred Werner
– 68059 Mulhouse cedex 2

Tél : 03 89 42 74 08

Fax : 03 89 42 91 15



2* Section Paris/Ile de France :

Président : Michel-Alain MARTY

50 chemin de Montval à la Montagne

78160 MARLY

Tél : 01 39 16 17 36

Mail : marty.conseil@orange.fr

4* Section Sud/Est : *Président* : M. Alain CHANOIS

Trésorier Hubert OLRÉ

Secrétariat : Marie-Angèle DURAND (ad interim)

Tél : 01 47 56 60 27

APPEL DE COTISATION 2013

Le Conseil d'Administration invite les sociétaires de l'ACIT à bien vouloir régler leur cotisation 2013 et **éventuellement** -pour les personnes retardataires- celle de 2012. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ACIT - 37 rue de Neuilly - 92110 Clichy.

Les adhérents belges peuvent régler leur cotisation de la façon suivante :

⇒ Par virement : Crédit du Nord - Agence Paris - N°compte courant : 30076 2352 600365 002 00
IBAN : FR76 3007 6023 0365 0020 051
BIC : NORDFRPP

⇒ Pour les habitants hors de la zone euro, il est conseillé de verser le montant de la cotisation par virement, sans frais, au compte de l'ACIT, ou mieux, de remettre le montant de la cotisation en argent liquide entre les mains d'un responsable de l'ACIT. En effet, un chèque ou un virement, même exprimé en euros, tiré sur une banque à l'étranger donne lieu au moment de l'encaissement à des frais importants.

Nom.....Prénom.....

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

☐ Membre actif : 60 €

☐ Collectivités du domaine : 180 €

☐ Retraités et -de 30 ans : 30 €

Libeller le chèque à l'ordre de l'ACIT et l'adresser à : ACIT, Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly, 92110 Clichy